

Barème des honoraires de transaction

(à compter du 01/05/2010)

- HABITATIONS ET TERRAINS (à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant mandat)

Jusqu'à 50 000 €	10 % TTC
De 50 000 € à 100 000 €	9 % TTC
De 100 001 € à 150 000 €	8.5 % TTC
De 150 001 € à 200 000 €	8 % TTC
De 200 001 € à 250 000 €	7.5 % TTC
De 250 001 € et plus	7 % TTC

Quelque soit le prix de vente, aucune commission d'agence ne sera inférieure à 5000 € TTC.

Honoraires en vigueur pour les biens situés dans un rayon de 5 Km de l'agence, confiés en mandat semi exclusif ou exclusif.

Majoration de 50 % pour les biens hors secteur, ou en mandat non exclusif, ou spécifiques (immeubles locatifs, ventes par lots, châteaux et propriétés).

Nos bien sont affichés honoraires inclus.

- **FONDS DE COMMERCE :** 10 % HT

SARL NEODIS IMMOBILIER - 1, boulevard des alliés – 70000 VESOUL – Tél. 03 84 92 55 55
WWW.NEODIS-IMMOBILIER.COM - E-mail : contact@neodis-immobilier.com

Réseau d'agents mandataires indépendants – Chaque agent est juridiquement et financièrement indépendant